

# PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE MOISSIEU-SUR-DOLON Séance du 24 septembre 2021

**Conseillers en exercice : 15**  
**Présents : 11**  
**Votants : 14**  
**Pouvoirs : 3**

L'an deux mil vingt et un, le 24 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de MOISSIEU SUR DOLON dûment convoqué s'est réuni, sous la présidence de Madame Louise PRAT, 1<sup>ère</sup> adjointe.

Le Conseil Municipal a été convoqué le 17 septembre 2021

**Étaient présents :**

GERLAND Luc - PRAT Louise - DAVEAU Christine - CARVALHO Gilbert – GAY Joëlle – SALOMON Morgan - PIOLAT Guillaume - GENEVE Raymonde – RODRIGUES Kelly - TIBLE David – MAISONNAT Fabrice

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés :** MANIN Gilbert - ROSTAING Sylvie - POIZAT Bruno - ESTATOFF Mickaël.

**Pouvoir :** Madame ROSTAING Sylvie à Madame PRAT Louise  
Monsieur MANIN Gilbert à Monsieur GERLAND Luc  
Monsieur POIZAT Bruno à Monsieur CARVALHO Gilbert

Monsieur PIOLAT Guillaume a été désigné comme Secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR :**

- Création d'un poste d'adjoint technique – prendre délibération
- Convention fourrière avec la SPA, année 2022 – prendre délibération

**Questions Diverses**

\*\*\*\*

## 1- Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 23 juillet 2021 – approbation

Monsieur le Maire fait lecture du compte-rendu et invite les membres du Conseil Municipal à l'approuver.

*Adopté à l'unanimité*

## 2- Création d'un poste d'adjoint technique

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

Compte tenu de la titularisation d'un agent de la commune au grade d'adjoint technique territorial, il convient de créer l'emploi correspondant.

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps non-complet à raison de 25 heures hebdomadaires relevant de la catégorie C en tant qu'agent polyvalent de restauration à compter du 1<sup>er</sup> août 2021.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu le tableau des emplois,

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré,

- **ADOPTER** la proposition du Maire
- **MODIFIER** comme suit le tableau des emplois :

EMPLOI	GRADE(S) ASSOCIE(S)	CATEGORIE	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Agent polyvalent de restauration	Adjoint technique	C	0	1	TNC

- **INSCRIRE** au budget les crédits correspondant

*Adopté à l'unanimité*

### **3- Renouvellement de la convention de fourrière avec la SPA pour l'année 2022**

Le Maire rappelle la délibération du 18 décembre 2020 autorisant le renouvellement des conventions de partenariat avec la SPA de LYON et du SUD-EST afin d'assurer les obligations de fourrière et en vue de la stérilisation des chats errants dans les lieux publics de la commune.

La convention et le partenariat arrivent à échéance le 31 décembre 2021 et il y a lieu de les reconduire pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022.

Le montant des frais de fourrière est de 0,60 € par habitant pour l'année 2022.

#### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention avec la SPA de LYON et du SUD-EST telle qu'elle est présentée en annexe,
- **AUTORISE** le Maire à signer, avec la SPA de LYON et du SUD-EST, le partenariat en vue de la stérilisation des chats errants dans les lieux publics de la commune, tel qu'il est présenté en annexe,
- **ACCEPTE** de confier à Monsieur le Maire le soin de gérer cette affaire en l'habilitant à procéder ultérieurement sans autre délibération et à son initiative aux diverses opérations, et reçoit tous pouvoirs à cet effet,
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'instruire ce dossier, d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour conduire ce dossier.

*Adopté à l'unanimité*

### **4- Questions diverses**

- Poste de surveillance des enfants pendant le temps de midi

Madame Louise PRAT informe l'assemblée que, suite à l'augmentation de la fréquentation de la cantine scolaire, la mairie souhaite ouvrir un poste de contractuel pour la surveillance des enfants pendant le temps de midi. Ce poste sera proposé pour un temps de travail de 8 heures par semaine (2 heures par jour sur 4 jours).

- Travaux Salle des Fêtes

L'architecte retenu pour les travaux de réhabilitation et extension de la salle des Fêtes travaille sur l'élaboration du permis de construire.

Selon ses estimations et sous réserve de modification, la salle des Fêtes sera indisponible de fin février à fin d'année 2022.

**Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.**